



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 26 MARS 2018**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :**

**Désigné** Madame Béatrice BERGERON comme Secrétaire de Séance.

**1. ASSOCIATION TOUR DES PORTES DU PAYS D'OTHE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA COURSE JUNIOR INTERNATIONALE DE CYCLISME DE 2018**

**Accepté, à l'unanimité**, le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000,00 euros au profit de l'Association Tour des Portes du Pays d'Othe ;

**Chargé** le Président, ou le vice-Président par délégation, des modalités qui en découlent.

**2. TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCOT AU SYNDICAT MIXTE SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE ET PRECISION DE LA BASE DE CALCUL DES COTISATIONS DES ADHERENTS**

**Approuvé, à l'unanimité**, la modification de l'article 2 des statuts relatifs aux compétences du Syndicat Mixte PETR et sa nouvelle rédaction :

- Ancienne rédaction :

« Le Syndicat a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

- Elaboration d'un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les Communautés de Communes qui le composent dans le cadre d'une convention territoriale ;

- Contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département dans le cadre des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires ;

- ORAC, »

- Nouvelle rédaction :

« Le Syndicat a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

- Elaboration d'un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les Communautés de Communes qui le composent dans le cadre d'une convention territoriale ;
- Contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département dans le cadre des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires ;
- ORAC,
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) »

Et de l'article 9 « recettes »

- Ancienne rédaction :

Les recettes du Syndicat comprennent :

- ↳ la contribution des collectivités et EPCI associés ;
- ↳ le revenu des biens meubles et immeubles ;
- ↳ les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, associations ou particuliers en échange d'un service rendu ;
- ↳ les subventions de l'Etat, des Collectivités Territoriales, de la Communauté Européenne, ou toutes autres aides publiques ;
- ↳ le produit des taxes, redevances ou contributions correspondant aux services assurés ;
- ↳ le produit des emprunts, des dons, des legs.

- Nouvelle rédaction :

Les recettes du Syndicat comprennent :

- ↳ la contribution des collectivités et EPCI associés sur la base de la population totale légale connue au 1er janvier de l'année n ;
- ↳ le revenu des biens meubles et immeubles ;
- ↳ les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, associations ou particuliers en échange d'un service rendu ;
- ↳ les subventions de l'Etat, des Collectivités Territoriales, de la Communauté Européenne, ou toutes autres aides publiques ;
- ↳ le produit des taxes, redevances ou contributions correspondant aux services assurés ;
- ↳ le produit des emprunts, des dons, des legs.

**Accepté** les nouveaux statuts joints en annexe de la présente délibération ;

### **3. REMPLACEMENT DE MME HELENE TURQUIN DANS LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES – DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES**

**Décidé, à l'unanimité**, des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués par scrutin secret.

**Constaté** qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pris acte** du résultat de l'élection du nouveau membre à la commission Environnement et Désigné le membre suivant :

- Madame Béatrice BERGERON



**Pris acte** du résultat de l'élection du nouveau membre à la commission Culture et Tourisme et Désigné le membre suivant :

- Madame Béatrice BERGERON



**Pris acte** du résultat de l'élection du nouveau membre à la commission Contrat de Ville - Maison de la Justice et du Droit – Projets Immobiliers Structurants en Cœur de Ville et Désigné le membre suivant :

- Madame Béatrice BERGERON



**Pris acte** du résultat de l'élection du nouveau membre à la commission Parc Animalier et Désigné le membre suivant :

- Madame Béatrice BERGERON



**Pris acte** du résultat de l'élection du nouveau membre à la commission Cœurs de ville et villages et Désigné le membre suivant :

- Madame Béatrice BERGERON

#### **4. SDDEA – REMPLACEMENT DE MME TURQUIN - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMPETENCE 4 – GEMAPI**

**Décidé, à l'unanimité**, des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du délégué titulaire par scrutin secret.

**Constaté** qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elle prend effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pris acte** du résultat de l'élection du délégué titulaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au Syndicat mixte de l'eau, de

l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) au titre de la compétence 4 – GeMAPI, à savoir :

Titulaire

- Madame Béatrice BERGERON

#### 5. SDDEA – REMPLACEMENT DE MME TURQUIN - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMPETENCE 5 – DEMOUSTICATION

**Décidé, à l'unanimité**, des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du délégué titulaire par scrutin secret.

**Constaté** qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elle prend effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pris acte** du résultat de l'élection du délégué titulaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) au titre de la compétence 5 – Démoustication, à savoir :

Titulaire

- Madame Béatrice BERGERON

#### 6. ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – COMPLEMENT

**Pris acte, l'unanimité**, du débat d'orientations budgétaires – complément, du budget principal, du budget annexe « Parc d'Activités de la CCPRS -2<sup>ème</sup> Tranche » et du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique ».

#### QUESTION SUR TABLE :

Un vœu relatif à la **Non fermeture du bureau de poste de la zone commerciale de « la Belle Idée »** a été déposé le jeudi 22 mars 2018 à l'Hôtel Communautaire par Pierre Mathieu et Béatrice Bergeron.

**Ce vœu a été rejeté à la majorité (2 votes POUR (Pierre MATHIEU et Hélène BERGERON) ; 1 ABSTENTION (Gérard BOILLOD); 22 votes CONTRE).**

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE  
ET PUBLIE LE**



Le Président,

Eric VUILLEMIN